

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 28 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 28 mai 2024 à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 17/05/2024

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER et TOULOU

Mrs BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT, GRAGNON et SANZ

Absents non excusés : Messieurs ARAUJO, CATALAA et LEVEL

Absente excusée : Mme SEGUIN,

Secrétaire : Mme POUYOUNE-HORGUE

DÉLIBÉRATION N°29

Remboursement avance de frais

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10 Votants : 10

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture suivante :

- la facture du 06/05/24 d'un montant de 88.87€ de Promocash Lons réglée par ses soins pour le pot de la cérémonie du 8 mai.

Il précise qu'il a réglé cette facture car la carte Promocash a été égarée. Il convient donc de lui rembourser cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité de rembourser :

- la facture du 06/05/24 d'un montant de 88.87€ de Promocash Lons réglée par ses soins pour le pot de la cérémonie du 8 mai

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,

Alain SANZ

